



Farges-lès-Chalon

www.fargesleschalon.fr



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027

Périmètre d'action, public accueilli et durée d'engagement

Farges-lès-Chalon est une commune rurale proche de Chalon-sur-Saône (6 km). Elle est située dans la plaine qui s'étend entre la Saône et la Côte Chalonnaise.

Comptant 828 habitants en 2024, la population a augmenté de 16% en 14 ans. Farges-lès-Chalon bénéficie d'une situation géographique favorable : - Proximité des grands axes de circulation,

- Proximité de Chalon-sur-Saône (2^{ème} couronne),
- Cadre de vie rural et villageois (patrimoine bâti, campagne, forêt).

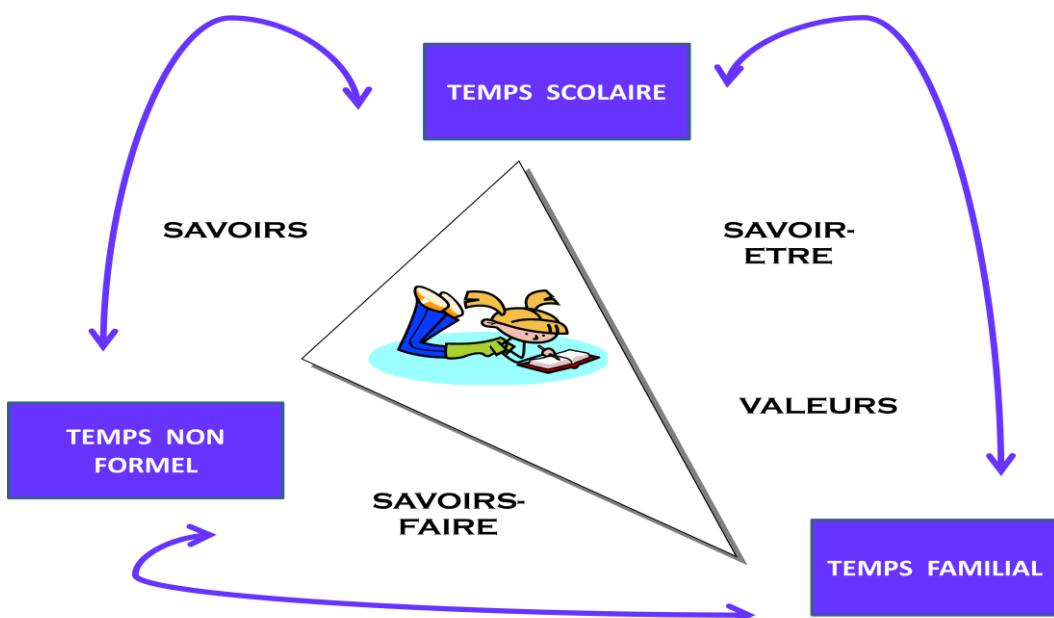
Petit village de 394 ha, dont 16 ha occupé par la forêt, celui-ci jouit d'un cadre de vie de qualité, apprécié également par les randonneurs et les usagers de la liaison cyclable qui le traverse. Il assure la jonction entre la voie verte Mâcon-Chalon et celle qui longe le canal du centre, jusqu'à St Léger/Dheune.

La commune appartient à la communauté d'agglomération du GRAND CHALON.

L'habitat est en majorité constitué de maisons individuelles. L'INSEE dénombre 115 familles avec enfant(s), dont 9% de familles monoparentales et 13% de familles recomposées. Le taux de couverture de la population par la CAF est de 43% dont 10% d'allocataires à bas revenus. 5 enfants bénéficient de l'AEEH. Les enfants appartiennent, pour 70 %, à des familles dont les deux parents travaillent. Le taux d'activité des femmes ayant des enfants de moins de 6 ans est de 85%. La nécessité d'un accueil périscolaire est primordiale pour répondre aux besoins des familles et pour pérenniser l'école du village. L'objectif prioritaire doit cependant être de proposer aux enfants un accueil de qualité.

La commune ne comporte qu'une seule école qui accueille soixante-dix élèves environ pour 3 classes, dont 25 enfants de moins de 6 ans. Les enfants sont répartis dans deux bâtiments distincts: l'école maternelle (PS-MS-GS) et les deux classes élémentaires se trouvent dans le bâtiment mairie (en rez-de-chaussée). Les enfants ont entre 3 et 11 ans et appartiennent obligatoirement à une classe comportant plusieurs niveaux.

Le Projet Educatif Territorial offre un cadre de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : enseignants, parents, élus, personnel communal, associations, intervenants,... L'objectif est de mobiliser toutes les ressources, de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Le PEDT constitue aussi un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires en mettant en place des actions correspondant aux besoins identifiés au niveau de la commune. Ce projet, engagé en septembre 2024, est reconductible. Il s'appuie sur le précédent PEDT.



Analyse des principales forces et difficultés du territoire

La taille relative du village ne lui permet pas d'avoir des infrastructures développées. Sa vie culturelle est également limitée. Mais elle peut compter sur le dynamisme de ses acteurs : personnel communal, enseignants, associations et sur une politique Enfance-Jeunesse soutenue.

En effet, la commune ne bénéficie pas de la présence sur son territoire d'associations ou de clubs sportifs à destination des enfants. Mais les jeunes fargeois participent à la vie de leur village par l'intermédiaire du Conseil de Jeunes, créé en 2010 et renouvelé depuis tous les 2 ans.

Farges-les-Chalon s'est également associée aux communes de Fontaines et Rully afin d'organiser des accueils de loisirs sur le temps de vacances. C'est le SIVU Thalie Enfance Jeunesse qui assume cette compétence et il en a confié la gestion à l'association IFAC. Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 14 ans et est ouvert les mercredis et durant toutes les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël et 1 semaine en août).

Jusqu'en juin 2012, la commune organisait une garderie périscolaire. Depuis le 1^{er} septembre 2012, cette garderie a été transformée en Accueil de Loisirs Périscolaire afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants et répondant ainsi à des critères spécifiques :

- Les locaux occupés sont habilités par les services du SDJES et de la PMI,
- Le personnel est formé et titulaire des diplômes spécifiés dans l'arrêté du 9 février 2007,
- Le projet éducatif et le projet pédagogique ont été rédigés afin de fixer des objectifs et des moyens.

Cet accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les jours de classe de 7h30 à 8h30, puis de 15h10 à 18h30. Il accueille jusqu'à 50 enfants de la petite section au CM2. Il faut ajouter le temps méridien (12h-13h30) qui fait pleinement partie du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Bilan du PEDT précédent selon les critères retenus :

- La fréquentation est d'environ 12 000 heures-enfants ces deux dernières années. Les enfants s'inscrivent en toute liberté et en fonction de leurs choix aux ateliers d'expression.
- La qualité de l'offre éducative donne satisfaction aux enfants, aux parents et aux élus. La nouvelle équipe enseignante est plus réservée sur les rythmes même si elle constate le bénéfice du projet pour les enfants. Les parents apprécient que le choix de l'enfant soit respecté. Le fonctionnement par semestre pour les ateliers permet de construire de réels projets.
- L'accueil périscolaire est accessible à tous, il pourrait encore s'ouvrir davantage sur l'extérieur.
- Les différents partenaires sont impliqués et participent aux deux temps annuels de retransmission aux familles. Cette présentation publique des ateliers a eu lieu à chaque fin de semestre ces 3 dernières années.
- L'implication financière de la commune reste élevée et est en constante augmentation (environ 60000 € en 2023). Le prix de revient tourne autour de 5€ par heure de présence-enfant, avec un reste à charge pour la commune de 2.34 € en 2023.
- Les axes d'amélioration repérés sont la continuité éducative temps scolaire/temps périscolaire, l'ouverture sur l'extérieur, la spécificité des élèves de petite section. Des demandes émergent également autour d'ateliers de langues étrangères.

Objectifs, priorités et effets attendus

➤ Respecter au maximum les rythmes et les besoins de l'enfant

Chaque enfant a des besoins différents, il a malgré tout des rythmes périodiques et prévisibles. L'organisation d'un groupe, même si elle doit tenir compte de la vie en collectivité, peut ne pas obliger tous les enfants à faire la même chose en même temps.

D'autre part, le temps périscolaire est avant tout un temps de loisirs. Les enfants doivent donc avoir le choix de leur activité ou de leur non-activité. Le dispositif doit donc être force de proposition tout en gardant une souplesse et une capacité d'adaptation.

➤ Favoriser les apprentissages

Le dispositif d'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire doit permettre de favoriser les apprentissages et la **réussite scolaire**. L'objectif est d'avoir des enfants disponibles pour les temps d'enseignements en étant attentif aux rythmes proposés.

Les apprentissages ne se font pas uniquement sur le temps scolaire ou à la maison avec les parents. Ils passent également par la diversité des propositions et des approches, par l'élargissement des horizons, notamment culturel et par la part d'action laissée à l'initiative de l'enfant.

Notre choix est de mettre l'accent sur le développement des capacités à s'exprimer. **L'expression** peut prendre plusieurs formes : orale, corporelle, plastique, musicale,... Des ateliers en groupe restreint devront permettre aux enfants d'avoir suffisamment de temps pour évoluer et prendre du plaisir dans ces activités d'expression.

➤ Contribuer à la formation du futur citoyen

Apprendre à « **vivre ensemble** » reste une priorité dans toute action éducative collective. Accepter l'autre et respecter ses différences. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'éventuels enfants porteurs de handicap. L'attitude des adultes, animateurs, intervenants, favorisera le respect du cadre, des règles et la prévention de comportements d'incivilité.

L'enfant peut également être force de proposition. Il pourra prendre des initiatives, être acteur de son temps de loisirs, assumer des responsabilités, devenir autonome.

Des actions en faveur du respect de l'environnement et de la protection de la planète seront proposées, ainsi que des actions de solidarité.

➤ S'ouvrir sur le monde extérieur, faire des rencontres

L'accueil de loisirs ne doit pas vivre en autarcie et se suffire à lui-même.

En premier lieu, il convient - d'améliorer la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire : cohérence des règles, utilisation des locaux et du matériel, objectifs communs, temps partagés, prolongements des travaux et activités, coordination, communication,...

- Ensuite d'explorer et d'intégrer son environnement proche : le village et son patrimoine, sa forêt, ses champs, ses habitants de toutes générations et leurs compétences (dont les parents), ses associations,...

- Enfin, s'ouvrir à des mondes inconnus : faire venir et rencontrer des personnes particulières, agir au bénéfice d'une association, découvrir d'autres pays, suivre une actualité internationale,...



Organisation, activités proposées et ressources mobilisées

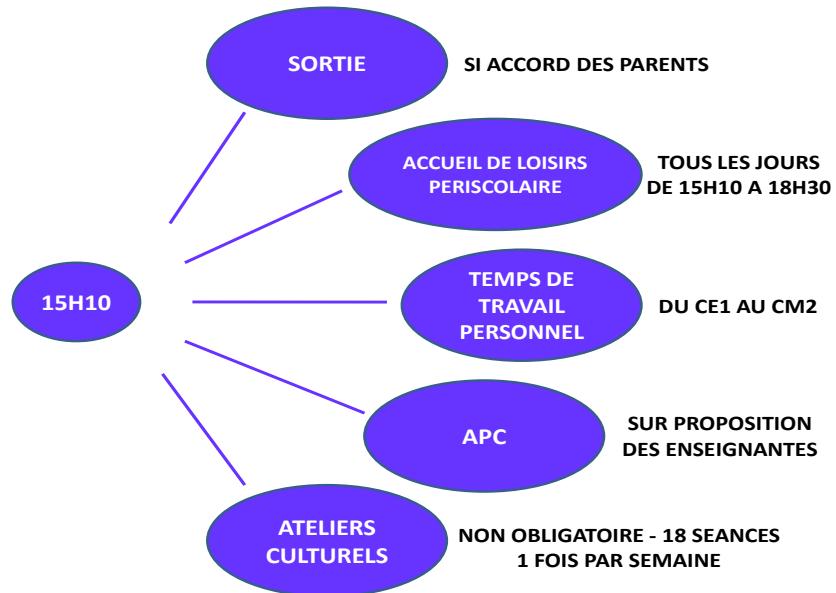
Concernant le rythme de la semaine, le choix est de conserver autant que possible une régularité dans l'organisation des journées. L'amplitude d'accueil périscolaire est conservée : de 7h30 à 18h30. La pause méridienne reste d'1h30, nécessaire à la prise du repas et à un temps de pause.

Les matinées ont été allongées et durent **3h30**. La matinée de classe supplémentaire reste le mercredi matin. La classe finit donc, les après-midis, à 15h10. Ce qui laisse l'opportunité de raccourcir réellement la journée scolaire de l'enfant.

	7h30	8h30	12h	13h30	15h10	18h30
LUNDI	Temps Périsco	Enseignement	Temps Méridien	Enseignement	Sortie ou Temps Périscolaire	
MARDI	Temps Périsco	Enseignement	Temps Méridien	Enseignement	Sortie ou Temps Périscolaire	
MERC.	Temps Périsco	Enseignement	Temps Périsco	(11h50-12h30)		
JEUDI	Temps Périsco	Enseignement	Temps Méridien	Enseignement	Sortie ou Temps Périscolaire	
VEND.	Temps Périsco	Enseignement	Temps Méridien	Enseignement	Sortie ou Temps Périscolaire	

L'accueil des élèves qui restent après 15h10 doit se faire sur inscription des parents et de manière coordonnée avec tous les partenaires afin d'assurer la sécurité de chaque enfant.

Selon le projet et afin de répondre aux objectifs fixés, à 15h10, plusieurs options s'offrent aux élèves :



Accueil de loisirs périscolaire

Cet accueil de loisirs est déclaré auprès du SDJES, les enfants peuvent y être accueillis de 7h30 à 8h30, de 12h à 13h30 et de 15h10 jusqu'à 18h30. Il est piloté par une directrice diplômée BAfD et deux animatrices diplômées (ou équivalence). L'objectif est de conserver le plus souvent possible un taux d'encadrement de 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans. Dans le cadre du PEDT, une dérogation est accordée jusqu'à 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans. Des intervenants extérieurs viennent compléter cette équipe entre 15h10 et 16h30.

Cet accueil se déroule dans les locaux actuels (ancienne cure), dans la salle de motricité de l'école maternelle ou dans la cour de l'école. Les parents devront inscrire leurs enfants au plus tard le vendredi pour la semaine suivante. Il est proposé aux enfants des activités de type non scolaire dans le cadre du projet pédagogique. Durant la première heure de l'après-midi (15h30-16h30), l'équipe d'animation propose des activités encadrées aux enfants : jeux collectifs, activités manuelles, animation thématique, cuisine, etc...

L'accueil d'enfants porteurs de handicap fait l'objet de rencontres préalables afin d'établir un projet d'accueil individualisé.

Temps de travail personnel

Il s'agit de proposer aux élèves du CE1 au CM2 qui le souhaitent, un espace et un temps pour démarrer leur travail personnel en autonomie.

Si les conditions s'y prêtent, il pourra être envisagé des temps d'études surveillées de 1 à 3 fois par semaine (exemple : le lundi, le mardi ou le jeudi de 15h30 à 16h30, après un temps de pause). Le groupe sera constitué d'une quinzaine d'enfants maximum et sera encadré par une enseignante de l'école, volontaire et rémunérée par la commune. Il s'y pratiquera l'aide aux devoirs: l'aide méthodologique pour apprendre une leçon ou une poésie par exemple.

L'objectif n'est pas de décharger les parents du suivi scolaire de leur enfant.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ces APC sont comprises dans le temps institutionnel des enseignants : chaque professeur sera mobilisé une heure par semaine (15h30-16h30), pas forcément le même jour. Ces APC pourront être consacrées à l'aide aux élèves en difficulté scolaire sur des activités variées en petit groupe. Le contenu des ces APC est défini par le conseil des maîtres, il pourra être en lien avec d'autres ateliers périscolaires. Ce sont les enseignantes qui proposeront aux élèves concernés de participer à ces APC, elles ne seront pas obligatoires et devront recueillir l'autorisation des parents. Il sera pris soin de ne jamais les mettre en parallèle d'un atelier culturel pour les élèves de la tranche d'âge concernée.

Ateliers culturels

Le projet est basé sur des activités d'expression. Elles se dérouleront dans des locaux attenants à l'école : salle des fêtes, salle de réunion, RPE, salle de motricité. Chaque atelier est encadré par un intervenant spécialisé, concerne un groupe de 15 enfants maximum d'une même tranche d'âge et est mené suivant un projet défini à l'avance. Chaque enfant aura la possibilité de participer à (au moins) un atelier, une fois par semaine. Il s'inscrira pour un semestre, soit 18 séances d'une heure (15h30-16h30), et pourront ainsi changer d'atelier en milieu d'année scolaire. En janvier et juillet, un événement (exposition, représentation...) permettra une présentation publique aux parents du travail accompli par les enfants afin de mettre celui-ci en valeur (sans obligation d'aboutir à un « produit fini »).

- Danse-Eveil corporel : de la PS au CP

Permettre à l'enfant de faire l'expérience de la danse, vivre son corps, favoriser l'estime de soi par la capacité à vivre le mouvement pour soi, avec, pour, devant les autres à l'aide de :

- l'improvisation : mettre à jour un univers vivant, aventureux, riche, varié et ludique,
- la composition : découverte du corps, de leurs possibilités, de verbes d'action, partager des mouvements simples,
- la représentation devant les autres. Le tout dans le plaisir d'être et de faire.

- Expression musicale : de la GS au CE1

Projet musical que ce soit dans la pratique vocale, instrumentale, rythmique mais aussi dans l'élaboration d'histoires musicales.

- Théâtre : du CE1 au CM2

L'atelier théâtre bien qu'étant spécifique, reste un temps ludique pour les enfants. Il ne s'agit pas d'en faire de vrais comédiens, mais de leur donner goût à cette discipline. Cela inclut la rédaction, l'apprentissage d'un texte, la création d'un décor, et bien sûr, le jeu scénique. L'objectif à atteindre étant une petite représentation à la fin de la session.

- Créations plastiques : de la PS au CM2

Accompagnés par une artiste peintre, les enfants découvriront les différents médiums : peinture, fusain, pastels, photographie, sculpture, aquarelle, etc... Grâce à ceux-ci ils prépareront une exposition mêlant représentations du monde qui les entoure et œuvres laissant champ libre à l'imaginaire. Grâce à des jeux de peinture, d'encre, de craies, de papier, d'expérimentations mêlant plusieurs matériaux, les enfants pourront aussi réaliser des illustrations d'histoires.

- Hip-Hop : du CE1 au CM2

Grâce à un professeur de Hip-Hop du conservatoire de Chalon et chorégraphe, l'atelier hip-hop permet aux enfants de développer des qualités d'expression corporelle, et une sensibilité artistique, tout en jouant avec des codes et des sonorités actuelles. Ils pourront apprendre à coordonner leurs mouvements, à s'adapter à la musique, à savoir gérer l'espace. Ils découvriront les pas, les rythmes et des figures ainsi que différents styles de danse et bien sûr le plaisir d'évoluer ensemble...Les enfants seront accompagnés à produire une ou plusieurs séquences dansées, courtes chorégraphies.

Ces ateliers culturels, mis en place sur le temps périscolaire, font partie intégrante du PEDT et sont donc déclarés dans l'accueil de loisirs périscolaire. Des passerelles peuvent être créées entre les ateliers, avec le temps scolaire et avec l'ALP. La directrice assure la coordination de l'ensemble du temps périscolaire. Les intervenants spécialisés prennent en charge les enfants dans la cour de récréation à la sortie de l'école et les raccompagnent à la porte de l'accueil de loisirs périscolaire à la fin de l'atelier. Les enfants sont sous leur responsabilité durant leur heure d'intervention. Une convention est signée avec chaque intervenant avant le démarrage de l'atelier.



Spécificité de la Petite Section

Afin de tenir compte de la particularité des élèves entrant en petite section, un projet adapté et spécialisé leur est proposé :

- En début d'année, un accompagnement tout au long des différents moments de la journée est assuré par l'ATSEM, personne référente : classe, restauration, périscolaire, atelier.
- Le temps de repos est pris en compte : les enfants pourront aller à la sieste aussitôt le repas terminé (ou dès leur arrivée) sans être obligés de passer par un temps de jeu dans la cour.
- De même si un enfant a besoin de dormir après la fin du temps scolaire (15h10-15h30), il ne sera pas réveillé.
- Des ateliers culturels et d'expression adaptés leur seront proposés sur le temps périscolaire (danse, éveil corporel, création plastique, découverte musicale,...). Les objectifs, les conditions matérielles seront spécifiques aux enfants de moins de 6 ans.

Rythmes des enfants

Afin de respecter au mieux les rythmes biologiques des enfants, des aménagements seront mis en place sur la journée, sur la semaine.

Le petit-déjeuner devrait être pris sans stress. Si les enfants doivent arriver tôt à l'accueil périscolaire, ils pourront venir avec leur petit-déjeuner afin de le prendre, en petit groupe, de façon détendue. Il sera alors ingéré à une heure raisonnable, cela évite aux enfants de se réveiller trop tôt puis de devoir attendre trop longtemps jusqu'au repas de midi.

L'accueil des élèves à 8h20 et 13h20 se fera directement dans la salle de classe par l'enseignante au fur et à mesure de leur arrivée. Cela permettra une transition douce, une ambiance calme et une disponibilité immédiate des élèves pour démarrer la classe.

Les matinées de classe ont été allongées pour durer 3h30 et bénéficier ainsi des dispositions de concentration plus favorables de l'enfant pour des activités de type scolaire.

Le temps de restauration sera organisé en self de manière à ce que chaque enfant puisse manger à son rythme puis quitter la table sans occasionner une surcharge du volume sonore. Ce moment du midi correspond au « creux méridien » et entraîne une baisse physiologique globale. Les enfants se verront proposer des activités calmes autour d'espaces aménagés : lecture, jeux de société, relaxation, constructions, dessin, musique, ne rien faire, etc... (en évitant d'aller s'exciter dans la cour). Les enfants faisant la sieste iront dans le dortoir sans attendre, dès la fin du repas. Les enfants de maternelle ne faisant pas la sieste iront dans la petite salle de réunion pour être plus au calme. Des élèves de CM volontaires, choisis par les adultes, feront avec eux des jeux ou activités en autonomie, l'adulte restant facilement accessible dans la pièce à côté et faisant des allers-retours.



La commune mobilise les ressources financières nécessaires à la réalisation de ce projet qui sont inscrites au budget chaque année. Pour l'année 2023, le total des charges s'élevait à environ 60 000 € dont 80% concernent les charges de personnel et 12% la rémunération des intervenants. La commune bénéficie des participations de la CAF (30%), de l'Etat (5%) et des familles (17%).
Les tarifs appliqués aux familles sont les suivants :

Accueil du matin - midi - soir Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi 7h30 - 8h30 11h50 - 12h30 (le mercredi uniquement) 16h - 18h30	Si quotient familial ≤ à 810 : 0.55 € la demi-heure Si quotient familial > 810 : 0.60 € la demi-heure
NAP Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 15h10 - 16h	Forfait de 1€ par mois
Temps méridien (Repas + activités) Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 12h-13h30	Si QF ≤ à 810 : 4 € / jour Si QF > 810 : 4.20 € / jour

Pilotage et évaluation

La directrice de l'ALP communique au Maire à chaque rentrée de septembre le projet pédagogique, qui sera affiché à destination des parents. Un bilan de chaque période sera également communiqué à l'autorité territoriale à l'aide d'un tableau synthétique (avant ou après chaque petites vacances).

Le PEDT est communiqué aux parents à chaque rentrée scolaire en format numérique : par mail et/ou sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de l'école. Il est affiché toute l'année dans l'accueil de loisirs périscolaire.

L'évaluation est continue, annuelle et triennale (en fin de projet). Elle est partagée par les partenaires et vise également à apporter des améliorations au dispositif.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Maire. Il est constitué de 3 ou 4 conseillers municipaux supplémentaires, des enseignant(e)s de l'école, de 3 à 6 parents d'élèves (élus au conseil d'école ou membres de l'APE), de la directrice de l'accueil de loisirs périscolaire et de la coordinatrice du SIVU. Il se réunit au moins une fois par an pour procéder à l'évaluation du Projet Educatif Territorial (au cours du premier trimestre de l'année scolaire ou/et au cours du dernier trimestre).

Les indicateurs retenus

- Nombre de participants aux différentes propositions
- Qualité de l'offre éducative - Retours des enfants, parents, intervenants.
- Niveau d'accessibilité et d'ouverture
- Implication des différents partenaires
- Présentation publique des ateliers en fin de période
- Niveau d'implication financière

Le Maire,

Le Préfet,

L'IA-DASEN,

La CAF,